

Philippe HERBECK  
Fédération FO Cheminots  
Secrétaire Général

À l'attention  
du Secrétaire d'État aux Transports  
M. Jean-Baptiste DJEBBARI  
du Président Directeur Général SNCF  
M. Jean-Pierre FARANDOU

Monsieur le Secrétaire d'État, Monsieur le Président SNCF,

L'inquiétude est grande parmi le personnel de la SNCF, vous le comprendrez aisément. La crise sanitaire en cours pose un grand nombre de questions et la transparence en la matière est plus que nécessaire.

Personne ne peut demander au personnel de sacrifier sa santé et il est bien évident qu'en l'absence des moyens de protection adéquats les droits de retrait sont pleinement justifiés.

Parmi les moyens de protection, les masques FFP2 nécessaires aux personnels en contact avec les usagers, notamment les Agents de Conduite, Agents du Service Commercial Train et Agents de la Surveillance Générale notamment, posent question car, en fonction des interlocuteurs que nous rencontrons, les informations à ce sujet varient fortement.

Nous avons en effet entendu que la SNCF attendait une dotation de l'État, alors que depuis le passage de Mme Tourraine au Ministère de la Santé la responsabilité de constituer des stocks a été transférée de l'État aux employeurs.

Mais nous avons également entendu que l'entreprise avait bien constitué des stocks mais que ces derniers avaient été réquisitionnés par l'État.

C'est précisément ce qui nous amène à vous écrire : nous souhaitons savoir où sont les stocks de masques FFP2 destinés au personnel de la SNCF ?

La SNCF a-t-elle omis de constituer des stocks ou l'État les a-t-il réquisitionnés ?

Vous devez savoir que malgré la situation des agents chaque jour sont envoyés au travail sans les équipements de protection nécessaires. Encore une fois, dans ce cas de figure, le droit de retrait est pleinement justifié.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurés, Messieurs de nos sincères salutations.

Philippe HERBECK

